

SEANCE DU 4 AVRIL 2016

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2016

Le conseil municipal prend connaissance des bases notifiées pour l'année 2016. Le produit assuré à taux constants étant de 179 045 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir les taux en vigueur en 2015 soit :

Taxe d'habitation : 15,84 %

Taxe foncière bâti : 20,66 %

Taxe foncière non bâti : 27,57 %.

BUDGET LOTISSEMENT DES PORTES

- **Approbation compte de gestion et compte administratif 2015**

Sous la présidence de M. BETTON, 1^{er} adjoint

Dépenses de fonctionnement : 50 000,05 €

Recettes de fonctionnement : 62 732,71 €

Soit un excédent de fonctionnement de 12 732,66 €

M. DEROUET, Maire se retire avant le vote.

Le compte de gestion étant semblable au compte administratif, le conseil approuve à l'unanimité les comptes ainsi présentés.

- **Vote du budget primitif 2016**

Dépenses de fonctionnement : 12 732,66 €

Recettes de fonctionnement : 12 732,66 €

Le conseil approuve à l'unanimité le budget ainsi présenté.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA PRAIRIE

- **Approbation compte de gestion et compte administratif 2015**

Sous la présidence de M. BETTON, 1^{er} adjoint

Dépenses d'investissement : 240 578,65 €

Recettes d'investissement : 0 €

Soit un déficit d'investissement de 240 578,65 €

Dépenses de fonctionnement : 240 579,12 €

Recettes de fonctionnement : 240 578,65 €

Soit un déficit de fonctionnement de 0,47 €

M. DEROUET, Maire se retire avant le vote.

Le compte de gestion étant semblable au compte administratif, le conseil approuve à l'unanimité les comptes ainsi présentés.

- **Vote du budget primitif 2016**

Dépenses d'investissement : 480 604,65 €

Recettes d'investissement : 480 604,65 €

Dépenses de fonctionnement : 400 584,12 €

Recettes de fonctionnement : 473 726,00 €

Le conseil approuve à l'unanimité le budget ainsi présenté.

BUDGET ASSAINISSEMENT

- **Approbation compte de gestion et compte administratif 2015**

Sous la présidence de M. BETTON, 1^{er} adjoint

Dépenses d'investissement : 11 369,80 €

Recettes d'investissement : 61 805,83 €
Soit un excédent d'investissement de : 50 436,03 €
Dépenses de fonctionnement : 25 942,64 €
Recettes d'investissement : 37 564,95 €
Soit un excédent de fonctionnement de 11 622,31 €
M. DEROUET, Maire se retire avant le vote.

Le compte de gestion étant semblable au compte administratif, le conseil approuve à l'unanimité les comptes ainsi présentés.

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2015**

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2015 soit 11 622,31 € en excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2016

- **Vote du budget primitif 2016**

Dépenses d'investissement : 14 739,53 €
Recettes d'investissement : 72 899,31 €
Dépenses de fonctionnement : 33 392,28 €
Recettes de fonctionnement : 33 392,84 €
Le conseil approuve à l'unanimité le budget ainsi présenté.

BUDGET PRINCIPAL

- **Approbation compte de gestion et compte administratif 2015**
Sous la présidence de M. BETTON, 1^{er} adjoint

Dépenses d'investissement : 132 939,94 €
Recettes d'investissement : 173 078,23 €
Soit un excédent d'investissement de : 40 138,29 €
Dépense de fonctionnement : 361 416,47 €
Recettes de fonctionnement : 739 199,66 €
Soit un excédent de fonctionnement de : 377 783,19 €
M. DEROUET, Maire se retire avant le vote.

Le compte de gestion étant semblable au compte administratif, le conseil approuve à l'unanimité les comptes ainsi présentés.

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2015**

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2015 soit 377 783,19 € en excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2016

- **Vote du budget primitif 2016**

La section d'investissement s'équilibre à : 424 559,00 €
Dépenses de fonctionnement : 772 537,01 €
Recettes de fonctionnement : 851 887,85 €
Le conseil approuve à l'unanimité le budget ainsi présenté.

CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT DES PORTES AU 31 DECEMBRE 2016

L'ensemble des parcelles de ce lotissement étant vendu, l'ensemble des factures liées aux travaux de viabilisation étant payé, le conseil municipal décide la clôture du budget du lotissement des Portes au 31 décembre 2016 et le versement de l'excédent soit 12 732,66 € sur le budget principal de la commune.

LOTISSEMENT DE LA PRAIRIE :

- **Avenant N° 1 marché EUROVIA**

M. Le Maire présente au conseil municipal un projet d'avenant concernant des ajustements du marché initial suite à des travaux non prévus pour un montant de 6 676,75 € HT.

Le marché initial s'élevait à 312 256,65 € HT ; le nouveau montant du marché est de 318 933,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet d'avenant présenté et autorise M. le Maire à le signer.

ADHESION AU PORTAIL DES ACHATS PUBLICS DE L'AMF

Par délibération en date du 2 avril 2015, le conseil municipal avait renouvelé son adhésion au portail des achats publics de L'AMF.

Le portail permet la publicité élargie notamment pour les marchés non formalisés ainsi que la publication des marchés réalisés l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler son adhésion au portail AMF pour l'année 2016 pour un montant de 130 €.

HORAIRES D'ETE ECLAIRAGE PUBLIC

Par délibération en date du 18 avril 2011, le conseil municipal avait décidé de supprimer l'éclairage public du 15 mai au 15 août. Certains administrés ont suggéré qu'une économie supplémentaire pourrait être réalisée en avançant au 1^{er} mai et en prolongeant jusqu'au 31 août.

Il est mentionné que le 1^{er} mai semble un peu tôt.

Après délibération, le conseil municipal décide donc de maintenir la date du 15 mai mais de prolonger jusqu'au 31 août la suppression de l'éclairage public.

Le conseil demande également le maintien de l'éclairage public les nuits de Noël et du 1^{er} janvier.

AVIS SUR ETUDE Ad'AP

Stratégie patrimoniale et programme de mise en œuvre

Mme ANDRE du cabinet d'études ACCESMETRIE a présenté le 18 mars dernier à la commission l'étude réalisée dans le cadre de L'Ad'AP, et le coût de réalisation de la mise en accessibilité pour chaque ERP. Lors de cette réunion, les délais de mise aux normes ont également été programmés.

La commission propose de réaliser les travaux nécessaires à l'accessibilité de la salle polyvalente et des sanitaires publics avant la fin de l'année 2016. Les bâtiments périscolaires étant assez récents, et donc nécessitant peu de modifications, la commission propose de réaliser l'accessibilité de ce bâtiment en 2017. Ensuite les travaux de la mairie seront réalisés en 2018, avec une demande de dérogation pour l'accessibilité des sanitaires étant donné que les sanitaires publics se trouvent à proximité. L'accessibilité de la bibliothèque sera réalisée en 2019, mais une dérogation sera également sollicitée pour les sanitaires en orientant les usagers vers les sanitaires publics à proximité. L'accessibilité de l'église étant assurée par la porte latérale, les travaux signalés seront réalisés en 2020. Enfin l'accessibilité des vestiaires du football sera réalisée en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'étude ainsi présentée et à la programmation ainsi planifiée de l'accessibilité des ERP d'Astillé.

Le dossier Ad'AP sera approuvé en séance ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

- **Croix chemin de la Grande Rocherie**

L'association ARCEM propose la remise en état de la croix à l'entrée du chemin de la Grande Rocherie. M. Le Maire informe le conseil qu'il a donné son accord

- **Voirie communautaire**

M. Denuault informe le conseil des travaux qui vont être réalisés en 2016 sur l'ensemble du territoire

- **Devis pelouse cimetière**

Compte tenu que le désherbage chimique est nettement diminué à compter du 1^{er} janvier 2017, M. Le Maire informe le conseil qu'il a demandé un devis pour la création d'une pelouse dans l'espace libre au cimetière

- **panneaux**

3 panneaux « village fleuri », le panneau « Impasse des Jonquilles » ainsi que le N° de rues ont été commandés.

- **Carte communale**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, notre POS est caduque. Nous sommes donc soumis au RNU (règlement national d'urbanisme). M. Le Maire demande au conseil de réfléchir au lancement d'une étude de carte communale dans la perspective d'un prochain projet d'urbanisation, irréalisable sans document d'urbanisme.

- **Opération « Argent de poche »**

7 jeunes ont commencé leur semaine ce matin accompagnés par Christophe et Séverine.

- **Réunion aménagement foncier**

M. Le Maire informe le conseil qu'il a assisté aujourd'hui à une réunion de la commission d'aménagement foncier dans le cadre du contournement de Cossé.

- **Devis informatique école**

M. Le Maire présente au conseil trois devis, reçus ce jour, pour du matériel informatique pour l'école. Le conseil décide d'étudier ces propositions ultérieurement en commission.